

Chères et chers collègues,

Les annonces en lien avec l'évolution du COVID 19 effectuées ces derniers jours par le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministère de l'Education Nationale imposent à l'ensemble des écoles et établissements de notre pays des mesures tout à fait exceptionnelles qui nous concernent pour les semaines à venir.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous signifier tout notre soutien et vous assurer que nous sommes à vos côtés pour vous aider au mieux face à ces situations encore jamais vues.

Ce message concerne particulièrement la continuité pédagogique.

Il s'insère dans le prolongement des informations qui vous ont été adressées par le Ministère et par les autorités académiques (notamment, la DANE en ce qui concerne les outils de communication à distance avec les élèves : <http://dane.ac-clermont.fr/co/maclassemaison.html>).

Il complète également les protocoles édictés pour vos élèves avec vos chefs d'établissement.

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses professeurs

Ce lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous toutes les formes possibles. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'élève scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses professeurs, selon les directives du chef d'établissement, le cas échéant du DDFPT, et avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève renforce et poursuive ses apprentissages, en se référant aux ressources adaptées à son niveau.

La continuité pédagogique vise à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs. Elle est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages. Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

À ce titre, nous savons que vous êtes les experts de la classe et que vous saurez proposer des activités appropriées aux élèves qui vous sont confiés.

Nous vous rappelons que les PFMP, pour toutes les filières et tous les niveaux de diplômes préparés, sont **suspendues** jusqu'à nouvel ordre. Des consignes seront données ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Au niveau disciplinaire, les corps d'inspection **vous proposeront très prochainement un ensemble de éléments destinés à vous aider à assurer cette continuité pédagogique** dans l'enseignement de vos disciplines auprès de vos élèves. Ces éléments vous seront envoyés par la voie hiérarchique et directement sur vos boîtes mail académiques. Les éventuelles questions pour lesquelles vous souhaitez une réponse, devront se faire par la voie hiérarchique, via le chef d'établissement, et de préférence, par courriel. Elles seront redirigées vers la cellule pédagogique académique qui sollicitera la personne susceptible de vous apporter la réponse.

Nous vous rappelons qu'il existe une [Foire aux questions](#) (FAQ) sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Elle est régulièrement actualisée et nous vous invitons à la consulter.

Modalités de mise en œuvre

INFORMER LES ELEVES

- S'assurer que les élèves savent utiliser les fonctionnalités spécifiques de l'ENT, les applications propres à la discipline.
- Expliquer aux élèves les modalités retenues pour travailler à distance : utilisation de l'ENT, travail en autonomie, utilisation de la plateforme du CNED.

SE FORMER

- S'assurer de sa propre maîtrise des outils de l'ENT (ressources sur le site de la DANE ou auprès de collègues).
- Se former à la mise en place d'une classe virtuelle :
http://ressources.cned.fr/Poitiers/EIFAD/ETUT/33/story_html5.html?lms=1

Consulter la page dédiée aux ressources disciplinaires sur le site de la DANE (voir les onglets en haut de page): <http://dane.ac-clermont.fr/co/maclassemaison.html>

ADAPTER SES ENSEIGNEMENTS

- Prévoir des séquences compatibles avec un enseignement à distance.
- Réfléchir à l'utilisation des classes virtuelles et à leur articulation avec le travail en autonomie de l'élève.
- Adapter le travail demandé aux élèves (productions écrites...) aux contraintes de l'ENT.

ORGANISER LES ÉCHANGES AVEC LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

- Transmettre les documents pédagogiques par l'ENT, récolter les productions d'élèves.
- Transmettre des consignes aux parents pour la régulation de l'activité quotidienne.
- Informer les familles de la planification des envois et, le cas échéant, du planning d'ouverture des classes virtuelles.

Nous savons les difficultés particulières auxquelles chacune et chacun d'entre vous risque d'être confronté(e)s mais nous vous souhaitons bon courage dans cette situation que nous savons complexe. Bien entendu, nous sommes tous mobilisés pour vous accompagner afin de gérer cette situation au mieux.

Le collège des inspecteurs de l'éducation nationale ET-EG